



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**CONSULTATIONS SUR LA NOUVELLE LOI SUR LE TABAC
LES PARTENAIRES DE ZONE SCOLAIRE SAGUENAY DEMANDENT
AU MINISTRE DE DÉVOILER SES INTENTIONS**

Saguenay, le lundi 30 mai 2005 – Les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay profitent de la tenue des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 112, *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives*, pour demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, de rendre publiques ses intentions touchant les normes d'affichage.

UNE INCERTITUDE QUI A ASSEZ DURÉ

Les partenaires d'Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay déplorent que le ministre de la Santé et des Services sociaux maintienne depuis maintenant un an une épée de Damoclès au-dessus du programme et refuse de clarifier ses intentions malgré plusieurs demandes en ce sens.

« Le 19 mai 2004, le ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac qui est toujours à l'étude et qui nous fait craindre le pire. Un tel règlement aurait pour effet d'interdire les affiches de notre programme chez les détaillants et la poursuite de nos activités de sensibilisation et d'information dans le cadre d'une stratégie globale visant à éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs », explique le coprésident du Comité des partenaires, Fabien Hovington.

UN SILENCE CONTRADICTOIRE

Le porte-parole poursuit en mentionnant que l'adoption de ce règlement a été reportée et qu'il était prévu que le ministre devait préciser ses intentions lors du dépôt de la nouvelle Loi sur le tabac.

« Le silence du ministre est en nette contradiction avec les informations qui nous ont été transmises le 30 novembre 2004, lors d'une rencontre à Montréal avec la directrice adjointe des services sociaux, Madame Julie Quenneville. Celle-ci nous avait alors certifié que M. Couillard profiterait de la publication de la nouvelle Loi sur le tabac pour préciser ses intentions sur les normes d'affichage, ce qui n'est pas le cas ».

UNE EXPLICATION INJUSTIFIÉE

Fabien Hovington mentionne que le ministre justifie ce nouveau délai en prétextant qu'il a décidé de revoir les précisions de ce règlement au regard des modifications législatives qui seront effectuées au cours de l'année 2005.

« Cette explication ne tient pas la route et est inacceptable. Le ministre sait fort bien que le futur règlement risque d'apporter des changements substantiels aux normes d'affichage qui auraient des conséquences majeures pour les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire et la poursuite de leurs efforts pour éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs. Il n'est pas aussi sans savoir que l'adoption d'un simple règlement ne l'oblige pas à consulter la population à ce sujet et que le processus d'adoption est beaucoup plus aisé que c'est le cas pour un projet de loi ».

UNE DEMANDE CLAIRE... AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

Le porte-parole des partenaires de Zone scolaire Saguenay considère qu'il est inapproprié que le ministre se garde une telle latitude d'agir à sa guise le moment venu, en sachant très bien que sa décision pourrait avoir des impacts importants pour ces centaines de citoyens et citoyennes de Saguenay qui supportent la lutte pour éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs. Un programme qui reçoit d'ailleurs l'appui quasi unanime de la population de notre ville.

« Au nom de leurs concitoyens et concitoyennes, nos partenaires pressent donc le ministre de la Santé et des Services sociaux de rendre publiques dès maintenant ses intentions touchant les normes d'affichage. À défaut de répondre à notre demande, nous devons conclure que la présente consultation est incomplète, partielle et n'a lieu que pour la forme, alors que des citoyens sont privés de leur droit de connaître les intentions d'un ministre et de son gouvernement qui s'apprête pourtant à réglementer leurs activités à un moment où il sera devenu trop tard pour qu'ils puissent s'exprimer ».



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'INTERVENTION DE LA MINISTRE FRANÇOISE GAUTHIER DEMANDÉE LES PARTENAIRES DE ZONE SCOLAIRE SAGUENAY DÉNONCENT L'ATTITUDE DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Saguenay, le lundi 30 mai 2005 – Les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay dénoncent l'attitude antidémocratique manifestée par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui leur refuse le droit de venir se faire entendre devant la Commission des affaires sociales dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^o 112, *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives*.

DROIT D'EXPRESSION REFUSÉ

Le coprésident du Comité des partenaires du programme Zone scolaire Saguenay, Fabien Hovington, affirme que plusieurs demandes ont été adressées en ce sens au cours des derniers jours auprès du Secrétariat de la Commission des affaires sociales sans rien donner.

« Nous sommes renversés de constater qu'on nous refuse notre droit de venir nous exprimer à l'occasion de consultations et auditions publiques qui ont justement pour but d'entendre la population. Ça n'a absolument aucun sens et cette attitude ne reflète certainement pas l'esprit d'un gouvernement respectueux de la démocratie et à l'écoute de ses citoyens ».

AUCUNE RAISON VALABLE

Fabien Hovington explique que les partenaires du programme Zone scolaire Saguenay sont d'autant plus déçus et choqués qu'aucune raison valable n'a été avancée pour justifier leur mise au rancart.

« Le puissant lobby anti-tabac, auquel est très sensible le ministre Couillard, raconte à peu près n'importe quoi depuis des années pour discréditer les programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire. Nous souhaitons pouvoir profiter de la tenue de cette commission pour broser le portrait réel du programme Zone scolaire et de ses retombées, et corriger les faussetés et inexactitudes que le lobby anti-tabac entretient à dessein depuis assez longtemps ».

UNE OCCASION DE MIEUX CONNAÎTRE LE PROGRAMME ZONE SCOLAIRE

Le porte-parole des partenaires de Zone scolaire Saguenay croit que le ministre de la Santé aurait eu aussi une belle occasion de connaître le programme Zone scolaire par ses acteurs directs et de les questionner à sa guise, plutôt que de se faire une opinion sur le sujet à travers la seule propagande intéressée du lobby anti-tabac.

« Il nous semble que le devoir premier d'un ministre, avant d'adopter un projet de loi ou de règlement, est d'entendre toutes les parties intéressées et non pas seulement les défenseurs de son point de vue personnel. Le ministre de la Santé n'est pas là pour représenter seulement les

groupes d'opinion qui lui renvoient sa propre image, mais l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec ».

UN ENGAGEMENT CONTREDIT

Fabien Hovington précise que ce refus de donner le droit de parole aux partenaires de Zone scolaire Saguenay vient même contredire un engagement qui avait été pris par une adjointe du ministre.

« Nous avons rencontré le 30 novembre 2004 à Montréal Madame Julie Quenneville, alors directrice adjointe des services sociaux, pour lui faire part de nos commentaires sur le projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac déposé le 19 mai 2004. Cette rencontre faisait suite à nos vaines tentatives de pouvoir discuter avec M. Couillard afin de le sensibiliser et l'informer de l'expérience vécue avec le programme Zone scolaire à Saguenay. Madame Quenneville nous avait alors certifié qu'une rencontre avec le ministre était inutile puisque nous aurions le loisir de faire entendre notre point de vue lors du dépôt du projet de la nouvelle Loi sur le tabac. Aujourd'hui, en dépit de cet engagement, ce droit de nous exprimer nous est une fois de plus retiré ».

FRANÇOISE GAUTHIER DOIT INTERVENIR

Les partenaires du programme Zone scolaire Saguenay refusent de demeurer muets devant ce manque de respect démocratique dont ils sont l'objet et ils interpellent la députée de Jonquière et ministre responsable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'ailleurs partenaire du programme Zone scolaire Saguenay, afin qu'elle intervienne auprès de son collègue pour qu'il reconnaisse leur droit d'expression.

« La députée de Jonquière doit intervenir personnellement auprès du ministre Couillard pour lui faire entendre raison. Elle doit le faire à titre de représentante élue au sein de ce gouvernement et à titre de partenaire du programme Zone scolaire ».

DES CITOYENS QUI RÉCLAMENT LEUR DROIT D'EXPRESSION

Fabien Hovington termine en mentionnant qu'en baïllonnant les partenaires du programme Zone scolaire Saguenay, le ministre de la Santé et des Services sociaux brime le droit à la liberté d'expression des représentants de la Commission scolaire de La Jonquière, de la ville de Saguenay, des chambres de commerce du Saguenay, du Syndicat des Infirmières et Infirmiers du Nord-Est québécois, de l'AFEAS, du club Optimiste, du service de police de Saguenay et des clubs de hockey et de baseball, tous des citoyens unis par leur volonté d'éliminer la vente de produits du tabac aux jeunes.

« En quoi notre action dérange-t-elle le ministre ? En quoi nos efforts ne sont-ils pas nobles ? Nous aimerions bien que le ministre Couillard prenne le temps de nous entendre et de nous répondre ».

Mémoire présenté
à la Commission
des affaires sociales par

**OPÉRATION
CARTE
D'IDENTITÉ**

Consultations particulières
et auditions publiques
sur le projet de loi n° 112,
Loi modifiant la Loi sur
le tabac et d'autres
dispositions législatives

**Des programmes
efficaces
pour briller
parmi**

**DÉPÔT
SEULEMENT**

CAS - 19M
C.P. - P.L. 112
Loi sur le tabac

Les partenaires
de Opération Carte
d'Identité - Saguenay,
lors du lancement
en septembre 2000



Mai 2005

TABLE DES MATIÈRES

Une approche préventive qui rapporte	2
La nécessité du programme confirmée	2
.....	3
Une efficacité reconnue.....	3
Un exemple à ne pas suivre.....	3
.....	4
Une main tendue au partenariat	4
Des programmes complets renforcés par divers éléments	4
.....	5
Des questions qui exigent des réponses	5
Pour briller parmi les meilleurs	5
.....	6
La nécessité de faire le bon choix.....	6

Annexes

Mémoire Opération Carte d'Identité, juin 2004

Argumentaire pour une approche gouvernementale

**DES PROGRAMMES EFFICACES
POUR BRILLER PARMIS LES MEILLEURS**

Mesdames et Messieurs membres de la commission,

Les partenaires du programme Opération Carte d'Identité ont lu avec attention et intérêt le projet de loi n° 112, *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives*, déposé à l'Assemblée nationale le 10 mai dernier.

Nous aimerions vous rappeler que le programme Opération Carte d'Identité est une initiative pan canadienne entièrement financée par les Fabricants des produits du tabac du Canada et présentée par la Coalition canadienne pour une pratique responsable du commerce du tabac. Depuis 1996, Opération Carte d'Identité vient en aide aux détaillants québécois et canadiens pour renforcer l'application des lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. Le programme peut également compter sur le support de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, le Conseil canadien de la distribution alimentaire, la Fédération des épiciers indépendants, le *Quebec Korean Businessmen's Association* et l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires.

UNE APPROCHE PRÉVENTIVE QUI RAPPORTE

Grâce à des campagnes d'information et de sensibilisation menées dans les commerces et auprès du grand public, à des outils promotionnels et d'affichage rappelant l'interdiction de vendre des cigarettes aux jeunes, à la création de comités de citoyens partenaires en soutien à la démarche dans leur communauté, à des activités diverses et des visites de conformité avec suivi, le programme Opération Carte d'Identité a fait la preuve que l'approche préventive est aussi importante et nécessaire que l'approche punitive pour éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs.

En collaboration avec les détaillants de tabac, des trousse à l'effigie du programme Opération Carte d'Identité ont d'ailleurs été développées en tenant compte de leurs besoins. Ces trousse contiennent du matériel d'affichage leur permettant de former adéquatement leurs employés et d'informer leur clientèle au sujet de la Loi sur le tabac. Distribuées gratuitement à l'échelle du Canada, les trousse Opération Carte d'Identité ont contribué à renforcer le respect des lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. Plus de 100 000 trousse Opération Carte d'Identité ont ainsi été distribuées à travers le Canada dont plus de 30 000 au Québec.

LA NÉCESSITÉ DU PROGRAMME CONFIRMÉE

Il ne fait aucun doute que depuis près de dix ans, aucun autre organisme privé ou public n'a déployé autant d'efforts pour garder le tabac hors de la portée de nos jeunes. Avec le soutien de nos partenaires, le programme Opération Carte d'Identité a eu des impacts importants sur la conformité des détaillants aux lois régissant la vente de produits du tabac aux mineurs. Les bienfaits du programme sont d'ailleurs démontrés année après année par les enquêtes qui sont menées à l'échelle nationale par la firme ACNielsen pour le compte de Santé Canada.

Ces enquêtes confirment que les détaillants qui utilisent le matériel d'Opération Carte d'Identité respectent davantage les lois que les autres. À ce sujet, il suffit de lire le commentaire suivant que l'on retrouvait dans un récent rapport ACNielsen pour s'en convaincre :

« Pour la deuxième année consécutive, les détaillants inscrits au programme Opération Carte d'Identité ont enregistré des taux de refus nettement plus élevés, au niveau national, que ceux qui n'y sont pas inscrits (71,1 % contre 65,2 % respectivement). »

Mieux encore. ACNielsen a de plus constaté que les détaillants qui profitent de la valeur ajoutée du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire, qui offre du soutien par du partenariat communautaire, une formation améliorée et une assistance personnalisée, affichent une conformité de 14 points de pourcentage plus élevée que la moyenne nationale globale.

Ce constat à l'échelle nationale se vérifie de la même manière au Québec. En effet, pendant que l'on assiste à un déclin général de la conformité au Québec, la conformité dans la ville Zone scolaire de Saguenay s'est nettement améliorée avec un taux qui compte maintenant parmi les plus élevés. L'enquête d'ACNielsen situait la conformité à Saguenay à 68 %, une performance nettement plus élevée que les villes non inscrites au programme : Montréal (33 %), Québec (50 %) et Sherbrooke (34 %).

Une autre enquête de conformité menée par la firme indépendante SES Canada Research à Saguenay en 2000, avant le lancement du programme, montrait un taux de conformité des détaillants de 26 %. Il s'agissait de l'une des pires performances au Québec. Cette même firme vient de réaliser de nouvelles études sur le territoire qui indiquent maintenant un taux de conformité qui se maintient à 80 %, soit le plus élevé au Québec.

UNE EFFICACITÉ RECONNUE

L'efficacité des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire pour combattre la vente de produits du tabac aux mineurs ne fait aucun doute à un observateur neutre faisant montre d'un minimum d'objectivité. Le Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Monsieur Pat Binns, est de ceux-là alors qu'en juin 2004, il demandait aux responsables d'Opération Carte d'Identité Zone scolaire d'étendre l'action du programme à l'ensemble de sa province pour en faire bénéficier toutes les communautés.

L'expertise développée par les responsables des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire, avec le soutien de leurs partenaires provenant des milieux politiques, des corps publics, des milieux sociocommunautaires et économiques, est unique. Au Québec, comme dans l'ensemble des villes Zone scolaire au Canada, ces programmes ont contribué à enrayer la vente de produits du tabac aux mineurs comme aucune autre approche n'a su le faire.

UN EXEMPLE À NE PAS SUIVRE

Leur efficacité est démontrée à la fois par les effets qu'ils produisent dans les villes où ils sont implantés, que par les effets qu'ils ne produisent plus lorsque leur action est limitée par certaines modifications à la réglementation.

En effet, l'exemple de la Saskatchewan est très significatif des conséquences que peut entraîner une réglementation plus sévère ayant pour effet d'empêcher le travail de sensibilisation et d'information de ces programmes auprès des détaillants et de la population.

En effet, dans cette province où les programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire ont été bannis par le gouvernement, ACNielsen écrit que « Saskatoon et Régina figurent toutes deux parmi les villes où la conformité est faible ». Il est intéressant de noter que la situation était bien différente avant que le gouvernement de la Saskatchewan n'interdise le matériel Opération Carte d'Identité Zone scolaire dans les points de vente de la province. En effet, SES Canada Research avait mesuré que le respect des lois chez les détaillants de Régina était de 98 % et ACNielsen de 95 % (2002). La conformité mesurée par ACNielsen chez les détaillants de Régina a maintenant chuté à 73 %. Il s'agit d'une baisse de conformité de 22 points entre 2002 et 2003 à Régina d'après ACNielsen.

Voilà ce qui s'est produit en Saskatchewan et voilà ce qui risque de se produire au Québec et à Saguenay, une ville Zone scolaire, si le gouvernement du Québec modifie son règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac de façon à restreindre les activités du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire comme il avait l'intention de le faire au mois de mai 2004.

UNE MAIN TENDUE AU PARTENARIAT

Les responsables des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire approuvent pleinement la volonté des gouvernements de renforcer les lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. Nous partageons les mêmes objectifs et la même détermination à éliminer totalement la vente de cigarettes aux jeunes. D'ailleurs, nous tendons la main au gouvernement du Québec et à son ministère de la Santé à s'engager avec nous en partenariat pour étendre notre expérience et notre expertise à d'autres régions du Québec vers l'atteinte de cet objectif commun.

Il est vrai qu'il incombe aux détaillants de faire respecter les lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. C'est aussi une réalité cependant qu'ils disposent de bien peu d'outils pour y parvenir. Les programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire corrigent cette situation et comblent ce besoin de formation et d'information.

Quel intérêt le gouvernement du Québec aurait-il à abolir des programmes qui aident des citoyens à se conformer aux lois ? Quel intérêt aurait-il à abolir des programmes complets déjà bien structurés et éprouvés pour tenter ensuite de les recréer ? En quoi cela servirait les intérêts de la population et des jeunes ? Poser les questions, c'est y répondre.

DES PROGRAMMES COMPLETS RENFORCÉS PAR DIVERS ÉLÉMENTS

Nos programmes sont uniques et leur efficacité est assurée. Ils ne peuvent certainement pas être remplacés par un simple programme d'affichage dans les points de vente comme projetait de le faire le gouvernement au mois de mai 2004.

En fait, les conclusions de la firme ACNielsen sont très claires à ce sujet. La baisse de conformité enregistrée en Saskatchewan depuis l'interdiction du programme Zone scolaire, et le taux de conformité beaucoup plus élevé dans les villes Zone scolaire prouvent que les seuls programmes d'affichage dans les points de vente, interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs, ne suffisent pas pour enrayer le problème. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le programme Opération Carte d'Identité est composé de plusieurs éléments de communications intégrés qui, ensemble, contribuent à assurer son efficacité pour hausser le taux de conformité.

En fait, le programme est justement conçu de sorte que son efficacité équivaut à la somme des résultats obtenus par les diverses actions venant l'une et l'autre renforcer le message et la sensibilisation à l'interdiction de vendre des produits du tabac aux mineurs.

Chaque élément est renforcé par l'action des uns et des autres éléments qui le composent. Par le fait même, l'inverse est aussi vrai, à savoir que si l'on retire l'un des éléments, les autres qui restent en sont affaiblis d'autant, ce qui risque d'affecter l'efficacité globale du programme. Dans ce contexte, il est donc faux de penser que le programme Opération Carte d'Identité pourrait demeurer tout aussi efficace alors qu'on aurait retiré un élément important, l'affichage en magasin, comme prévoyait le faire le ministre de la Santé au mois de mai dernier.

DES QUESTIONS QUI EXIGENT DES RÉPONSES

Le gouvernement du Québec a-t-il toujours la même intention ? Est-ce la prochaine étape que le ministre de la Santé et des Services sociaux envisage après l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur le tabac ? Nous ne pouvons répondre à ces questions puisque la réponse appartient au ministre et qu'il s'est gardé de préciser ses intentions dans le projet de loi n° 112.

Nos partenaires sont unanimes à déplorer cette lacune importante. Le ministre de la Santé et des Services sociaux fait peser sur les partenaires du programme Zone scolaire Saguenay une incertitude qui dure depuis maintenant un an et que l'actuel projet de Loi entretient et renforce. Pourquoi une telle façon d'agir qui nous semble bien peu respectueuse à l'égard de citoyens et citoyennes qui ont à cœur la santé de leurs jeunes et qui multiplient les efforts bénévoles depuis cinq ans pour éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs dans leur milieu ?

Le ministre justifie son silence en expliquant qu'il « a décidé de revoir les précisions de ce règlement (*Règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac*) au regard des modifications législatives qui seront effectuées au cours de l'année 2005. Mais cette explication ne satisfait pas les partenaires des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire. Si tel est le cas, pourquoi était-il si empressé en mai 2004 de déposer son projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac alors qu'il savait fort bien qu'il s'apprêtait à modifier la législation québécoise contre le tabagisme ?

De plus, nous savons fort bien que l'adoption d'un simple règlement ne nécessite pas de consultation publique comme c'est présentement le cas avec l'adoption d'une nouvelle Loi. Il deviendra alors très difficile, sinon presque impossible, pour les partenaires du programme Zone scolaire Saguenay de faire entendre leur point de vue.

POUR BRILLER PARMIS LES MEILLEURS

Dans ce contexte, nous demandons au ministre de préciser dès maintenant ses intentions quant au règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac. Nous le réclamons au nom du droit légitime et démocratique de nos partenaires de se faire entendre avant de subir les conséquences éventuelles d'un nouveau règlement qui pourrait venir anéantir cinq années d'efforts de mobilisation et de sensibilisation pour garder le tabac hors de la portée de nos jeunes.

En terminant, les partenaires des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire insistent pour demander au gouvernement du Québec de ne pas répéter à Saguenay l'erreur commise par le gouvernement de la Saskatchewan.

Un tel geste serait en nette contradiction avec le discours d'un gouvernement qui a comme ambition de faire briller les Québécois et Québécoises parmi les meilleurs.

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE LE BON CHOIX

En septembre 2000, les détaillants de Saguenay comptaient parmi les pires au Québec et au pays pour ce qui est du respect aux lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. En 2005, ils brillent maintenant parmi les meilleurs grâce au soutien du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire, de ses partenaires et de l'ensemble d'une collectivité qui a décidé de dire NON à la vente de cigarettes aux jeunes.

Le gouvernement du Québec et son ministre de la Santé et des Services sociaux sont à la croisée de deux chemins pour ce qui est de la lutte contre la vente de produits du tabac aux mineurs : ils doivent emprunter l'un ou l'autre. Ils doivent marcher derrière les pas de la Saskatchewan ou derrière les pas de l'Île-du-Prince-Édouard...avec les résultats que l'on connaît. L'enjeu est entre le fait de risquer que des détaillants retournent en arrière parmi les pires ou de leur permettre de continuer à progresser en avant parmi les meilleurs...dans le meilleur intérêt de la santé de nos jeunes.

**OPÉRATION
CARTE
D'IDENTITÉ**

Le 30 juin 2004

M. Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec, Québec G1S 2M1

Monsieur le ministre,

C'est avec inquiétude que nous avons fait la lecture des changements que vous vous apprêtez à adopter au Règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac. Ce projet de règlement qui vise entre autres à déterminer des normes relatives à l'affichage de l'interdiction de vendre du tabac à des mineurs imposerait des normes qui auraient des conséquences sérieuses et graves.

En effet, ce projet de règlement menace très sérieusement la poursuite au Québec des efforts des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire pour enrayer la vente de produits du tabac aux mineurs. Opération Carte d'Identité est une initiative pan canadienne entièrement financée par les Fabricants des produits du tabac du Canada et présentée par la Coalition canadienne pour une pratique responsable du commerce du tabac. Au Québec, parmi les organismes qui supportent Opération Carte d'Identité, on retrouve entre autres l'Association des détaillants en alimentation du Québec, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, le Conseil canadien de la distribution alimentaire, la Fédération des épiciers indépendants, le *Quebec Korean Businessmen's Association* et l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires.

Depuis 1996, le programme Opération Carte d'Identité vient en aide aux détaillants québécois et canadiens pour renforcer l'application des lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. Grâce à des campagnes d'information et de sensibilisation menées dans les commerces et auprès du grand public, à des outils promotionnels et d'affichage rappelant l'interdiction de vendre des cigarettes aux jeunes, à la création de comités de citoyens partenaires en soutien à la démarche dans leur communauté, à des activités diverses et des visites de conformité avec suivi, le programme Opération Carte d'Identité a fait la preuve que l'approche préventive est aussi importante et nécessaire que l'approche punitive pour éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs.

Plus de 100,000 trousseaux Opération Carte d'Identité ont été distribués gratuitement à l'échelle canadienne, dont plus de 30 000 au Québec. Ces trousseaux ont été développés selon les besoins identifiés par les détaillants. Elles contiennent du matériel d'affichage et de formation permettant ainsi aux détaillants de bien informer leurs employés et clients. Vous trouverez sous pli un exemplaire de matériel qui comprend des affichettes-comptoir, des affichettes-papillon, des électrostatiques de portes, un guide d'information, un dépliant d'information sur la formation d'employés, un cédérom de formation, une affiche, des feuillets d'information pour la clientèle et des macarons « Ici, nous cartons ».

Quel est l'impact du programme Opération Carte d'Identité sur la conformité des détaillants aux lois régissant la vente de tabac aux mineurs? À l'échelle nationale, des enquêtes menées par ACNielsen pour le compte de Santé Canada au cours des dernières années confirment d'une fois à l'autre que les détaillants qui utilisent le matériel d'Opération Carte d'Identité respectent davantage les lois que les autres. Voici d'ailleurs ce qu'on pouvait lire dans le plus récent rapport ACNielsen :

« Pour la deuxième année consécutive, les détaillants inscrits au programme Opération Carte d'Identité ont enregistré des taux de refus nettement plus élevés, au niveau national, que ceux qui n'y sont pas inscrits (71,1 % contre 65,2 % respectivement). »¹

Et ce n'est pas tout. Selon les constatations d'ACNielsen, les détaillants qui bénéficient de la valeur ajoutée du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire, offrant du soutien par du partenariat communautaire, une formulation améliorée et une assistance personnalisée, affichent une conformité de 14 points de pourcentage plus élevée que la moyenne nationale globale.

La firme ACNielsen a même rapporté, pour la deuxième année consécutive, qu'une ville (Red Deer en Alberta) où le programme Zone scolaire est implanté, a atteint une conformité à 100 % aux lois interdisant la vente du tabac aux mineurs.² De même, en 2002, ACNielsen a annoncé que la ville Zone scolaire de Kelowna, en Colombie-Britannique, avait elle aussi enregistré une conformité à 100 %.²

Malgré un déclin général de la conformité au Québec, la recherche ACNielsen indique que la conformité dans la ville Zone scolaire de Saguenay (68 %) dépasse largement les niveaux des villes non inscrites au programme : Montréal (33 %), Québec (50 %) et Sherbrooke (34 %).²

Une autre enquête de conformité menée par la firme indépendante SES Canada Research à Saguenay en 2000, avant le lancement du programme, montrait un taux de conformité des détaillants de 26 %. Il s'agissait de l'une des pires performances au Québec. Cette même firme vient de réaliser une nouvelle étude sur le territoire qui indique maintenant un taux de conformité de 79 %, soit le plus élevé au Québec.³

¹ ACNielsen, Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes, Rapport final des résultats : 2003, préparé pour Santé Canada, Février 2004

² ACNielsen, Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes, Rapport final des résultats : 2002, préparé pour Santé Canada.

³ SES Research, Printemps 2004.

L'efficacité des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire pour combattre la vente de produits du tabac aux mineurs apparaît évidente. La preuve a été largement démontrée depuis 1998 et est de plus en plus reconnue par des observateurs neutres. C'est dans ce sens que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, monsieur Pat Binns, a demandé aux responsables d'Opération Carte d'Identité Zone scolaire d'étendre l'action du programme à l'ensemble de sa province. D'ailleurs, alors qu'une récente étude de Statistiques Canada indique qu'un très grand nombre de jeunes fumeurs se servent de leur réseau social pour obtenir du tabac et non du réseau du détail, Opération Carte d'Identité a lancé une campagne auprès du public de jeunes adultes de l'Île-du-Prince-Édouard afin de les sensibiliser contre l'achat de tabac pour les jeunes.

Le 18 juin dernier, le premier ministre Pat Binns participait à une conférence de presse du programme Opération Carte d'Identité à Charlottetown afin d'annoncer cette initiative.⁴

À l'inverse, en Saskatchewan, où les programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire ont été bannis par le gouvernement, ACNielsen écrit que « Saskatoon et Regina figurent toutes deux parmi les villes où la conformité est faible ».² Pourtant, avant que le gouvernement de la Saskatchewan n'interdise le matériel Opération Carte d'Identité Zone scolaire dans les points de vente de la province, SES Canada Research avait mesuré que le respect des lois chez les détaillants de Regina était de 98 %⁵ et ACNielsen de 95 % (2002).³ Aujourd'hui, la conformité mesurée par ACNielsen chez les détaillants de Regina a chuté à 73 %. Il s'agit d'une baisse de conformité de 22 points entre 2002 et 2003 à Regina d'après ACNielsen.²

Les données qui précèdent confirment donc l'efficacité des programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire pour enrayer la vente de produits du tabac aux mineurs. En même temps, la situation nouvelle observée en Saskatchewan où l'on remarque une baisse de conformité montre bien que les seuls programmes d'affichage dans les points de vente, fusse des affiches gouvernementales autorisés, ne suffisent pas pour lutter contre la vente de produits du tabac aux mineurs. Cela doit s'accompagner d'autres actions semblables à celles initiées par les programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire : une ligne d'aide sans frais, un programme interactif de formation et un site Internet, des visites personnelles auprès des détaillants, des séances de formation sur place pour les détaillants et leurs employés, des séminaires et des séances de formation à l'occasion d'expositions pour les commerçants, en plus du matériel d'affichage en points de vente et de l'information sur les lois.

Depuis septembre 2000, ce sont de telles actions qui sont menées de façon soutenue à Saguenay. Elles expliquent le changement d'attitude que l'on observe maintenant quant à la vente de produits du tabac aux mineurs : une intolérance qui croît sans cesse.

Malgré les résultats très encourageants obtenus jusqu'à présent, le travail n'est pas encore complété. Malheureusement, si vous allez de l'avant avec le changement proposé au

⁴ www.operationcarte.com.

⁵ SES Research, Automne 2002.

Règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac, notre tâche ne pourra jamais être terminée. Non seulement nous n'aurons pas l'occasion de poursuivre, avec nos partenaires, nos efforts à Saguenay pour améliorer encore plus la conformité des détaillants, mais l'exemple vécu en Saskatchewan laisse croire que nous risquons fort de retourner en arrière. Est-ce vraiment l'objectif que vous recherchez par ce règlement? Nous en doutons fortement.

Avec raison, les gouvernements ont renforcé les lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. Il incombe aux détaillants de faire respecter ces lois mais ils disposent de bien peu d'outils pour y parvenir. Les programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire viennent corriger cette situation. Quel intérêt le gouvernement du Québec a-t-il à abolir des programmes qui aident les citoyens à se conformer aux lois? Nous n'en voyons aucun.

Les groupes anti-tabac qui critiquent le programme Opération Carte d'Identité prétendent que ce programme « envoie le message que fumer est socialement acceptable pour les adultes. »⁶ Comme vous pourrez le constater en consultant le matériel ci-joint, de tels messages n'existent tout simplement pas.

À l'instar de l'île-du-Prince-Édouard et de son Premier ministre Pat Binns, nous vous invitons à joindre vos efforts aux nôtres afin de collaborer à la mise en place d'un programme Zone scolaire à l'échelle provinciale. Nous pourrions ainsi offrir aux détaillants d'un bout à l'autre du Québec les services dont ils ont besoin pour éliminer la vente de tabac aux mineurs.

Les conclusions d'ACNielsen démontrant la baisse de conformité en Saskatchewan, depuis l'interdiction du programme Zone scolaire, et le taux de conformité beaucoup plus élevé dans les villes Zone scolaire prouvent que les seuls programmes d'affichage dans les points de vente, interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs, ne suffisent pas pour enrayer le problème. En effet, voilà pourquoi le programme Opération Carte d'Identité est composé de plusieurs éléments de communications intégrés qui, ensemble, contribuent à assurer son efficacité pour hausser le taux de conformité. En fait, le programme est justement conçu de sorte que son efficacité équivaut à la somme des résultats obtenus par les diverses actions venant l'une et l'autre renforcer le message et la sensibilisation à l'interdiction de vendre des produits du tabac aux mineurs.

Chaque élément est renforcé par l'action des uns et des autres éléments qui le compose. Par le fait même, l'inverse est aussi vrai, à savoir, que si l'on retire l'un des éléments, les autres qui restent en sont affaiblis d'autant, ce qui risque d'affecter l'efficacité globale du programme.

Dans ce contexte, il est donc faux de penser que le programme Opération Carte d'Identité pourrait demeurer tout aussi efficace alors qu'on aurait retiré un élément important, qu'est l'affichage en magasin.

Nous vous demandons donc de renoncer aux changements soumis au Règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac. Les intérêts des détaillants seront ainsi mieux servis.

⁶ Communiqué de presse, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, le 25 juin 2004.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Helene Ouellet
Directeur national,
Opération Carte d'Identité

P.j.

Opération Carte d'Identité est une initiative de la Coalition canadienne pour une pratique responsable du commerce du tabac qui compte parmi ses membres le Conseil canadien du commerce de détail, la Fédération canadienne des épiciers indépendants, l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires, l'Association des détaillants en alimentation du Québec, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, le Conseil canadien de la distribution alimentaire, le *Retail Wholesale Canada USWA*, le Syndicat international des communications graphiques, le *Quebec Korean Businessmen's Association*, l'*Ontario Convenience Store Association*, l'*Ontario Korean Businessmen's Association*, ainsi que le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac.

**Programmes Opération carte d'identité
et Zone scolaire**

*Des initiatives de partenariat public-privé exemplaires
pour mieux moderniser l'État*

**ARGUMENTAIRE
POUR UNE APPROCHE GOUVERNEMENTALE**

Octobre 2004

Programmes Opération Carte d'Identité et Zone scolaire

*Des initiatives de partenariat public-privé exemplaires
pour mieux moderniser l'État*

Note : À l'exception des commentaires, les lignes de couleur bleues qui suivent, proviennent intégralement des documents publiés par le Secrétariat du Conseil du trésor portant sur le Plan de modernisation 2004-2007 de l'État soumis par la présidente du Conseil du Trésor, Mme Monique Jérôme-Forget. Les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire ont été analysés à la lumière des objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec dans son opération de modernisation de l'État.

Contexte : Mai 2004, dépôt par la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, de son Plan de modernisation 2004-2007 de l'État québécois.

Intention de la ministre : Recentrer l'action de l'État sur ses missions essentielles, faire confiance aux régions et à ceux qui agissent en première ligne, s'ouvrir aux partenariats et aux pratiques innovatrices, privilégier les services aux dépens des structures.

Nos commentaires

- Les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire répondent parfaitement à l'intention de la ministre.
- En prenant la responsabilité de l'opération des programmes de sensibilisation des détaillants et de la population pour garder le tabac hors de la portée des jeunes d'âge mineur, les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire permettent au ministère de la Santé et des Services sociaux de se recentrer et d'affecter la totalité de ses ressources à sa mission :

« Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec ».
- Le succès du programme Zone scolaire est attribuable à son approche décentralisée et communautaire, qui fait confiance aux partenaires du milieu (en première ligne) pour sensibiliser leurs propres concitoyens à l'importance de respecter les lois concernant la vente de produits du tabac aux mineurs.
- Opération carte d'identité et Zone scolaire sont des programmes innovateurs, s'appuyant sur des structures légères (une équipe nationale qui coordonne des équipes locales) qui permettent d'affecter la grande part des ressources aux services directs aux détaillants et à la population.
- Opération carte d'identité (depuis 1996) et Zone scolaire (1998) :
 - Plus de 100 000 trousseaux distribués gratuitement au Canada.
 - Plus de 30 000 trousseaux au Québec.
 - Contenu : matériel d'affichage et de formation à l'attention des détaillants et des commis.

OBJECTIFS

- Recentrer l'État sur ses missions essentielles : santé, savoir, prospérité, sécurité et identité.
- Offrir des services publics de meilleure qualité.
- Augmenter la productivité de l'État afin que les contribuables en aient pour leur argent.

Nos commentaires

- La gestion d'un programme d'affichage pour interdire la vente de produits du tabac aux mineurs, la sensibilisation des détaillants et la formation des commis ne font pas partie des missions essentielles du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- La prise en charge par le ministère du programme d'affichage de l'interdiction de vendre du tabac à des mineurs n'offre aucune garantie au public de recevoir des services de meilleure qualité. Au contraire, le ministre de la Santé veut remplacer des programmes qui donnent d'excellents résultats, Opération carte d'identité et Zone scolaire, par un programme gouvernemental dont les incidences n'ont pas été étudiées et examinées soigneusement.
- En prenant sous sa responsabilité la gestion du programme d'affichage, le ministère augmente ses obligations financières et diminue d'autant sa marge de manœuvre budgétaire, sans pouvoir garantir aux contribuables qu'ils en auront plus pour leur argent que ce qu'ils reçoivent déjà gratuitement par les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire.

LES LIGNES DIRECTRICES

- Miser sur la qualité des programmes et des services offerts.
- Cesser d'être partout, pour tout.
- Remettre systématiquement en question et réévaluer périodiquement les choix.
- Opter pour les modes de prestation de services les plus appropriés et qui offrent le meilleur rapport qualité/prix possible.

Nos commentaires

- Le gouvernement peut s'appuyer en toute confiance sur les programmes et services offerts par Opération carte d'identité et Zone scolaire pour faire respecter les lois sur la vente de produits du tabac aux mineurs puisqu'ils ont démontré leur qualité et leur efficacité.
- En adoptant un nouveau règlement sur l'affichage qui aura pour effet d'empêcher Opération carte d'identité et Zone scolaire de poursuivre leur action, le gouvernement contredit sa propre volonté de cesser d'être partout pour tout.
- Avec leur haut taux d'efficacité reconnu, Opération carte d'identité et Zone scolaire offrent le meilleur rapport qualité/prix possible puisqu'ils sont entièrement financés par le secteur privé et ne coûtent absolument rien aux gouvernements et aux contribuables.

LES VALEURS FONDAMENTALES

- La primauté des libertés individuelles
- L'engagement envers la justice sociale
- Le respect de la « société civile »
- L'attachement à la démocratie
- La tolérance, qui favorise l'ouverture et la diversité.

Nos commentaires

- En adoptant son projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac, le gouvernement manifeste un manque de respect à l'égard de la « société civile » qui s'est mobilisée avec succès à Saguenay pour garder le tabac hors de la portée de nos jeunes.
- Les partenaires civils engagés volontairement dans le programme Zone scolaire Saguenay :
 - L'AFÉAS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - La Chambre de commerce de Chicoutimi
 - La Chambre de commerce de Jonquière
 - La Conférence des chambres de commerce du Saguenay
 - La Jeune chambre de commerce de Chicoutimi
 - Le Club de hockey junior majeur Les Saguenéens de Chicoutimi
 - Le Club Optimiste de La Baie
 - La Commission scolaire De La Jonquière
 - Espoirs Bantam AA Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - Le club de baseball junior majeur le Paramédic Voyageur de Saguenay
 - Le service de police de Ville de Saguenay
 - Le Syndicat des infirmières et infirmiers du nord-est québécois (SIINEQ)
 - Ville de Saguenay
 - CFIX-Rock Détente 96,9
 - Énergie 94,5 FM
 - CKRS 590
 - Les journaux Le Quotidien et Progrès-Dimanche
 - Les 180 détaillants de Saguenay.

LE TEST DES CINQ GRANDES QUESTIONS

1. L'État devrait-il s'en mêler ? (rôle de l'État)

Le projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la loi sur le tabac soumis par le ministre de la Santé et des Services sociaux répond-il vraiment à une mission de l'État ?

Nos commentaires

- Nous croyons que **NON** puisque cette mission est déjà rencontrée avec succès par les partenaires privés et ceux de la société civile.
- Nous adhérons au principe énoncé par la présidente du Conseil du trésor voulant qu'un gouvernement qui souhaite se moderniser ne doit pas être partout et pour tout.

2. Les résultats sont-ils là ? (efficacité)

Le programme Zone scolaire atteint-il ses objectifs ?

Nos commentaires

Nous croyons que **OUI** puisque depuis le lancement de Zone scolaire Saguenay en septembre 2000, le taux de conformité des détaillants est passé de 26 % à 79 %.

- En septembre 2000, les détaillants de Saguenay comptaient parmi les plus délinquants au Québec pour la vente de produits du tabac aux mineurs.
- Au printemps 2004, les détaillants de Saguenay sont les plus respectueux au Québec des lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs.
- Il est devenu très rare au Saguenay de voir des jeunes solliciter des adultes pour qu'ils leur achètent des produits du tabac.
- Il est devenu très rare au Saguenay de voir des adultes qui acceptent d'acheter des produits du tabac pour des mineurs.
- Les actes de vandalisme contre les détaillants qui refusent de vendre du tabac aux jeunes sont devenus des phénomènes pratiquement inexistantes.
- Note importante : À Regina en Saskatchewan, le taux de conformité des détaillants avait été mesuré à 98 % par la SES Canada Research en 2002 avec les programmes Zone scolaire et Opération carte d'identité.

L'année suivante, en 2003, le gouvernement a adopté un règlement interdisant la participation du privé dans les campagnes d'affichage bannissant les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire (un règlement semblable à celui projeté par le ministère de la Santé et des Services sociaux au Québec).

La conséquence directe : le taux de conformité des détaillants de Regina a chuté à 73 %, une baisse de conformité de 22 points entre 2002 et 2003.

3. En avons-nous pour notre argent ? (efficience)

Est-il possible d'offrir ce programme autrement et à moindre coût, tout en préservant la qualité du service aux citoyens ?

Nos commentaires

La réponse à cette question est évidemment NON puisqu'aucune somme d'argent provenant des contribuables n'est sollicitée pour les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire.

- Les fabricants canadiens des produits du tabac ont investi plus de 10 millions \$ depuis 1996 dans l'ensemble du pays pour les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire.
- Les fabricants canadiens des produits du tabac ont investi 535 000 \$ depuis septembre 2000 pour assurer le bon déroulement du programme Zone scolaire Saguenay.
- La volonté du ministère de la Santé de prendre la responsabilité des programmes d'affichage et de sensibilisation des détaillants pour le respect de la loi est une garantie de dépense supplémentaire pour l'État pour le maintien de ces programmes, sans être assuré de préserver la qualité du service aux citoyens.

4. Qui est le mieux placé pour s'en occuper ? (subsidiarité)

Quelle est l'instance la mieux placée pour assurer la gestion du programme ?

Nos commentaires

- L'État n'a pas à se substituer à des partenaires privés (fabricants de produits du tabac, détaillants et partenaires de la société civile) qui ont démontré la rigueur et l'efficacité de l'approche communautaire des programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire.
- Le programme Zone scolaire comporte plusieurs éléments d'une approche de communication intégrée qui inclut de l'affichage aux points de vente, des documents d'information pour les détaillants et les commis, un programme de formation interactif pour les gérants de commerces et leurs commis, une ligne 1-800 à l'aide des détaillants et des commis, des visites personnalisées et de l'appui continu.
- Pourquoi l'État remplacerait-il des programmes composés de plusieurs éléments de communications intégrés qui, ensemble, contribuent à assurer leur efficacité pour hausser le taux de conformité, par un simple programme d'affichage dont l'efficacité n'a pas été vérifiée et ne peut être garantie ?

5. En avons-nous toujours les moyens ? (capacité financière)

- Les Québécois sont les citoyens les plus taxés du continent. Sur le plan du niveau de vie, le Québec se classe 52e sur 60 États et provinces du nord du continent.
- Au Québec, l'État coûte 37 % plus cher qu'en Ontario et 25 % plus cher que dans le reste du Canada.
- Le poids de l'État et son interventionnisme risquent de nuire à sa croissance.

- Malgré le déficit zéro depuis 1998-1999, la dette du gouvernement a augmenté de près de onze milliards de dollars au cours des cinq dernières années.
- Au Québec, on compte actuellement cinq travailleurs actifs pour une personne retraitée. Dans trente ans, cette proportion ne sera plus que de deux pour un.
- Cette diminution du nombre de contribuables se produira au moment où le vieillissement de la population entraînera une hausse constante des besoins en soins et en accompagnement des personnes âgées.

Notre commentaire

- À la lumière de ces statistiques provenant du Secrétariat du Conseil du trésor, les contribuables comprendraient difficilement que le gouvernement adopte un règlement qui a pour effet d'augmenter les responsabilités financières de l'État pour prendre la relève de programmes d'affichage pour interdire la vente de produits du tabac aux mineurs, qui donnent d'excellents résultats et qui ne coûtent rien aux contribuables.

LES OUTILS POUR MODERNISER L'ÉTAT

Les ministères et organismes doivent évaluer la possibilité d'utiliser différents outils et de nouvelles approches pour améliorer la prestation des services publics, à moindre coût, notamment le gouvernement en ligne et le partenariat public-privé dans une perspective de gestion de la performance.

Nos commentaires

- Les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire sont des exemples par excellence d'un partenariat public-privé dans lequel le gouvernement devrait s'engager dans une perspective de gestion de la performance.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre, Pat Binns, devant les résultats bénéfiques de Zone scolaire, a demandé aux responsables du programme d'étendre son action à l'ensemble de la province. Il a d'ailleurs participé à l'annonce de l'extension du programme et a souligné la volonté de son gouvernement de travailler en partenariat avec les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire pour augmenter le taux de conformité aux lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs.
- Lors de la récente conférence des premiers ministres sur la santé, le premier ministre Pat Binns a d'ailleurs fait mention publiquement de la volonté de son gouvernement de continuer à travailler en partenariat avec les programmes Opération carte d'identité pour contrer la vente de tabac aux mineurs.
- Le gouvernement du Québec devrait adopter une même attitude pour demander l'extension du programme Zone scolaire à l'ensemble des régions du Québec et bénéficier de l'expertise développée par les initiateurs du programme. Le gouvernement serait alors plus performant dans l'application des lois touchant l'interdiction de vente du tabac aux mineurs.

VALEUR AJOUTÉE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Dans un souci de répondre aux besoins des citoyens et de fournir des services de qualité et au meilleur coût, le gouvernement du Québec encourage le recours au partenariat public-privé (PPP) lorsqu'il est démontré que ce mode de prestation offre une meilleure valeur ajoutée pour les fonds publics investis.

Cette approche se distingue de la privatisation puisque le gouvernement garde la maîtrise d'œuvre du projet et en partage les risques, lesquels sont assumés par les partenaires qui peuvent le mieux les contrôler.

Nos commentaires

- Le gouvernement devrait s'associer aux programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire puisqu'ils répondent parfaitement aux besoins des citoyens et fournissent des services de qualité et au meilleur coût.
- Il va de soi qu'ils représentent une meilleure valeur ajoutée pour les fonds publics puisque le coût de ces programmes est entièrement assumé par l'entreprise privée.
- Le gouvernement pourrait fort bien s'associer aux programmes tout en gardant la maîtrise d'œuvre sur la réglementation concernant l'affichage prévu dans la Loi sur le tabac.
- Le projet de règlement sur l'affichage soumis par le ministère présente un taux de risque beaucoup plus élevé que les programmes d'affichage actuels, puisqu'aucune étude sérieuse n'a été effectuée sur leurs incidences éventuelles. L'efficacité des programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire a été amplement démontrée et documentée, et les risques de ces programmes sont entièrement assumés par les partenaires privés.

CE QUE ÇA IMPLIQUE

Le PPP implique une démarche planifiée et rigoureuse pour tirer pleinement avantage des compétences distinctives du secteur privé (en matière commerciale, de gestion et d'innovation) dans le renouvellement des infrastructures publiques et la prestation de nouveaux services publics.

Les projets majeurs, complexes ou nouveaux sont les projets privilégiés par cette forme de partenariat.

LES AVANTAGES APPRÉCIABLES RECHERCHÉS PAR LE PPP

- Qualité de service accrue
- Réduction des coûts du projet
- Atténuation des risques
- Cadre proposé à l'innovation
- Accélération de la réalisation des projets
- Gestion budgétaire facilitée
- Source de revenus additionnels

Nos commentaires

- Les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire assurent l'État de profiter de tous les avantages appréciables recherchés par l'approche de partenariat public-privé.

CONCLUSION

Une récente enquête scientifique menée auprès de 400 répondants au Saguenay (voir en annexe) a démontré que 86 % des gens interrogés connaissent les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire ainsi que les objectifs poursuivis par ces programmes. La très grande majorité des gens (fumeurs et non-fumeurs) manifestent un appui sans équivoque à ces initiatives. Mieux encore, 90 % des personnes interrogées considèrent que le gouvernement doit permettre à ces programmes de pouvoir continuer à placer leurs propres affiches.

Les programmes Opération carte d'identité et Zone scolaire, par les excellents résultats qu'ils affichent sur le terrain, méritent donc de recevoir un appui important du gouvernement puisqu'ils sont des initiatives avant-gardistes qui cadrent parfaitement avec l'esprit de partenariat public-privé que ce même gouvernement souhaite implanter.

Mémoire présenté
à la Commission
des affaires sociales par



SAGUENAY

à l'occasion des
Consultations particulières
et auditions publiques
sur le projet de loi n° 112,
Loi modifiant la Loi sur
le tabac et d'autres
dispositions législatives

Mai 2005

96,7 %

d'appui populaire

à OPÉRATION CARTE D'IDENTITÉ ZONE SCOLAIRE

CAS - 19MA
C.P. - P.L. 112
Loi sur le tabac



TABLE DES MATIÈRES

Une approche efficace.....	2
Un défi social et culturel	3
Un programme qui a fait ses preuves.....	3
Un taux de conformité révélateur	4
Un fort appui de la population.....	4
Un projet de règlement inquiétant	4
.....	5
Des questions demeurées sans réponse.....	5
.....	6
Une décision aux impacts importants	6
.....	7

Annexes

Mémoire des partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire, juin 2004

Résolution de Ville de Saguenay

Pétition des détaillants de Saguenay

Sondage de l'opinion publique

PROJET DE LOI N° 112

UNE DÉMARCHE INCOMPLÈTE QUI INQUIÈTE

Mesdames et Messieurs membres de la commission,

Les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay interviennent aujourd'hui aux consultations particulières et audiences publiques sur le projet de loi n° 112, *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives*, à titre de citoyens et citoyennes responsables, qui ont à cœur l'élimination de la vente des produits du tabac aux jeunes d'âge mineur.

Notre comité de partenaires œuvre depuis septembre 2000 afin de garder le tabac hors de la portée des jeunes sur le territoire de Ville de Saguenay. Nous regroupons des représentants du milieu scolaire, de la ville de Saguenay, des chambres de commerce, du Syndicat des Infirmières et Infirmiers du Nord-Est québécois (affilié à l'UQII-CSQ), de l'AFEAS, du club Optimiste, du service de police de la ville, de clubs de hockey et de baseball, de médias et des députés provinciaux et fédéraux des comtés touchés.

UNE APPROCHE EFFICACE

Notre action repose principalement sur la sensibilisation, la prévention et l'information auprès des détaillants de produits du tabac et de l'ensemble de la population afin qu'ils refusent de vendre ou d'acheter des cigarettes pour les jeunes.

Les efforts soutenus que nous avons menés au cours des cinq dernières années et les résultats remarquables que nous avons obtenus nous ont convaincus de l'efficacité de notre approche. Celle-ci repose sur la mobilisation de la communauté vers l'atteinte d'un objectif commun qui est la tolérance zéro pour la vente de cigarettes aux jeunes.

Les enquêtes de conformité conduites auprès des détaillants de Saguenay depuis cinq ans par une firme indépendante confirment la réussite du programme Opération Carte d'identité Zone scolaire. En effet, au moment du lancement du programme en septembre 2000, le taux de conformité des détaillants de Chicoutimi-Jonquière aux lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs se situait à seulement 26 %, l'un des plus bas au Québec.

En fait, règle générale, l'attitude des détaillants et de la population était plutôt permissive sur la question de la vente de cigarettes aux mineurs.

UN DÉFI SOCIAL ET CULTUREL

Il ne faut pas se surprendre que dans ce contexte, une minorité de détaillants seulement exigeait la présentation d'une carte d'identité lorsqu'un jeune voulait se procurer des produits du tabac, alors que de nombreux adultes n'hésitaient pas à acheter un paquet de cigarettes lorsqu'ils étaient sollicités par un jeune à cette fin. Le geste était naturel pour plusieurs qui n'y voyaient qu'un simple service à rendre. Bien peu refusaient.

Vous pouvez donc imaginer l'ampleur du défi auquel nous étions confrontés lorsque nous avons débuté notre action. Il s'agissait d'un défi social bien sûr, mais aussi d'un important défi culturel puisque nous devons à la fois sensibiliser les détaillants à une plus grande responsabilité face à la vente des produits du tabac aux mineurs, comme l'ensemble de la population à changer de mentalité à ce sujet.

Toutefois, nous sommes heureux de vous informer que nos efforts importants ont porté fruits. Cinq ans après le lancement du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay, la situation a radicalement changé sur le territoire de notre ville.

Le taux de conformité des détaillants à Saguenay se maintient maintenant aux environs de 80 %. Il s'agit de la meilleure performance pour l'ensemble du Québec. Autre point très positif : il est devenu très rare de voir des jeunes se tenir à l'extérieur des commerces et solliciter des adultes pour qu'ils leur achètent des cigarettes. Et lorsque c'est le cas, la très grande majorité des personnes sollicitées refusent.

UN PROGRAMME QUI A FAIT SES PREUVES

Les résultats remarquables obtenus chez nous confirment la justesse de notre approche axée sur la mobilisation, la sensibilisation et l'information. C'est vrai à Saguenay comme dans l'ensemble des autres villes au pays où le programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire est implanté et qui enregistrent les meilleurs taux de conformité de leur province respective.

En fait, le programme Opération Carte d'Identité a vu le jour en 1996 à l'initiative des Fabricants des produits du tabac du Canada et de la Coalition canadienne pour une pratique responsable du commerce du tabac. Il a été lancé pour aider les détaillants à refuser la vente de tabac aux mineurs et il est entièrement financé par les trois principaux fabricants de produits du tabac du Canada.

Deux ans plus tard, en 1998, le programme Zone scolaire, un programme à valeur ajoutée, est venu renforcer l'initiative. Il a été mis sur pied dans 13 villes à travers le pays. Au Québec, la ville retenue a été Saguenay.

UN TAUX DE CONFORMITÉ RÉVÉLATEUR

À Saguenay, au cours des cinq dernières années, nous avons mené plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation auprès des commerçants et de l'ensemble de la population. De même, grâce à des outils de formation spécialement conçus pour les commis, nous sommes parvenus à atteindre un taux de conformité qui se rapproche de plus en plus de la tolérance zéro. Cette tendance enregistrée chez nous va à l'inverse de celle observée ailleurs au Québec par la firme ACNielsen qui parle d'un déclin général de la conformité.

Les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay sont donc très fiers du travail de sensibilisation et d'information qu'ils ont accompli au cours des cinq dernières années.

UN FORT APPUI DE LA POPULATION

Une enquête menée auprès de la population de Saguenay à l'automne 2004 confirme d'ailleurs la notoriété importante acquise par le programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire sur notre territoire. Les questions portaient sur la connaissance du programme et ses différentes facettes : information sur l'illégalité de vendre ou d'acheter des produits du tabac pour les mineurs, information sur les amendes, la formation des caissiers, l'affichage gratuit, le suivi des résultats, le partenariat avec le milieu, la sensibilisation des adultes, la publication des résultats et le maintien des affiches du programme. Pour chacun de ces points, les gens interrogés ont manifesté une connaissance et un appui très élevé (supérieur à 90 %). En fait, le programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire a obtenu un appui moyen de la population de Saguenay de 96,7 %.

Notre population a exprimé une volonté très claire en faveur de la poursuite des activités de notre programme, appuyant particulièrement le maintien de nos propres affiches d'interdiction de la vente de tabac aux mineurs chez les détaillants.

Ce qui nous amène à aborder plus spécifiquement le projet de loi n° 112, *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives*, qui est l'objet de cette présente consultation.

UN PROJET DE RÈGLEMENT INQUIÉTANT

Les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay sont unanimes à approuver et soutenir la détermination du ministre de la Santé et des Services sociaux à intensifier la lutte contre le tabagisme particulièrement chez les jeunes. Cependant, il faut le reconnaître, nos partenaires attendaient avec beaucoup d'appréhension la publication de ce projet de loi. En effet, le dévoilement le 19 mai 2004 du projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac, qui est toujours à l'étude, nous faisait craindre le pire.

Il faut rappeler que l'application de ce règlement aurait eu pour effet d'interdire les affiches de notre programme chez les détaillants et la poursuite de nos activités de sensibilisation et d'information dans le cadre d'une stratégie globale visant à éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs. Comme nous l'avons fait valoir au cours des derniers mois dans des mémoires adressés au ministre de la Santé et des Services sociaux, ce règlement signifiait l'anéantissement de tous les efforts que nous avons menés depuis cinq ans pour garder les produits du tabac hors de la portée de nos jeunes.

L'adoption d'un tel règlement nous apparaissait incompréhensible puisqu'elle exprimait l'intention du gouvernement de décourager les efforts de citoyens suffisamment préoccupés du bien-être de leurs concitoyens et concitoyennes, de leurs jeunes, pour investir une partie de leur temps dans une démarche désintéressée visant uniquement à renforcer le respect de la loi. Comment un gouvernement responsable peut-il dissuader des citoyens bien intentionnés d'engager des actions positives et bénévoles en faveur de l'application de la loi ? Quel message un gouvernement envoie-t-il à la population en agissant ainsi ? Telles sont les questions que nous avons adressées au ministre de la Santé et des Services sociaux au cours des derniers mois et qui sont demeurées sans réponse.

À défaut d'obtenir une réponse à nos questions, pas plus d'ailleurs qu'une rencontre avec le ministre malgré des demandes répétées en ce sens, nous étions donc très inquiets dans l'attente du nouveau projet de Loi sur le tabac. C'est donc avec grand intérêt que nous avons pris connaissance du projet de loi n° 112.

DES QUESTIONS DEMEURÉES SANS RÉPONSE

Cette lecture nous a malheureusement laissés sur notre appétit et ne nous en a pas appris plus sur les intentions du ministre en ce qui concerne les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac. En fait, le projet de loi n° 112 ne répond à aucune de nos inquiétudes et maintient l'épée de Damoclès, placée au-dessus du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay, par le ministre de la Santé et des Services sociaux au printemps 2004. Ce qui nous apparaît être une aberration.

Le silence du ministre sur ses intentions touchant les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac nous surprend d'autant plus qu'il contredit les informations qui nous avaient été transmises par la directrice adjointe des services sociaux, Madame Julie Quenneville, lors d'une rencontre à Montréal le 30 novembre 2004. Cette rencontre visait à faire le point sur le projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac déposé le 19 mai 2004. Madame Quenneville nous avait alors certifié que le ministre avait retardé l'adoption de ce projet de règlement jusqu'à la publication de la nouvelle Loi sur le tabac, dont il profiterait pour préciser ses intentions sur les normes d'affichage.

C'est maintenant fait et nous n'en savons malheureusement guère plus.

Deux courts paragraphes du document Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac, publié en même temps que le projet de loi n° 112, nous informent de ce qui suit :

Affichage dans les points de vente de tabac

5.60 *Avant d'entreprendre toute activité de surveillance, il convenait pour le Ministère de clarifier les règles d'affichage à l'intérieur des commerces. Avant 2004, c'est l'affichage du gouvernement fédéral et celui des fabricants de produits du tabac qui prédominaient à l'intérieur des commerces en matière de vendre du tabac à des mineurs.*

5.61 *Le 19 mai 2004, le gouvernement publiait dans la Gazette officielle du Québec un projet de règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac. Ce projet de règlement vise à préciser le contenu et l'emplacement de l'affichage prévu à la législation québécoise et fait en sorte que seuls le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral puissent dorénavant afficher dans les points de vente. Le ministre de la Santé et des Services sociaux a décidé de revoir les précisions de ce règlement au regard des modifications législatives qui seront effectuées au cours de l'année 2005.*

UNE DÉCISION AUX IMPACTS IMPORTANTS

Les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay jugent inacceptable ce délai supplémentaire que s'accorde le ministre avant de faire connaître ses intentions.

Le ministre sait fort bien que le futur règlement risque d'apporter des changements substantiels aux normes d'affichage qui auraient des conséquences majeures pour les partenaires du programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire et la poursuite de leurs efforts pour éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs. Il n'est pas aussi sans savoir que l'adoption d'un simple règlement ne l'oblige pas à consulter la population à ce sujet et que le processus d'adoption est beaucoup plus aisé que c'est le cas pour un projet de loi.

Il nous apparaît donc inapproprié que le ministre de la Santé et des Services sociaux se garde une telle latitude d'agir à sa guise le moment venu, en sachant très bien que sa décision pourrait avoir des impacts importants pour des centaines de citoyens et citoyennes de Saguenay qui supportent la lutte pour éliminer la vente de produits du tabac aux mineurs. Un programme qui reçoit d'ailleurs l'appui quasi unanime de la population de notre ville.

Au nom de leurs concitoyens et concitoyennes, nos partenaires pressent donc le ministre de la Santé et des Services sociaux de rendre publiques dès maintenant ses intentions

touchant les normes d'affichage. À défaut de répondre à notre demande, nous devons conclure que la présente consultation est incomplète, partielle et n'a lieu que pour la forme, alors que des citoyens sont privés du droit de connaître les intentions d'un ministre et de son gouvernement qui s'apprête pourtant à réglementer leurs activités à un moment où il sera devenu trop tard pour qu'ils puissent s'exprimer.

ANNEXES



Opération Carte d'Identité Zone scolaire
255 rue Racine est, Bureau 552
Saguenay, Qc - G7H 7L2

Le 30 juin 2004

M. Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec, Québec G1S 2M1

Monsieur le ministre,

La présente est pour vous faire connaître notre réaction après avoir pris connaissance de votre projet de règlement visant à modifier les normes d'affichage prévues à la Loi sur le tabac.

À titre de partenaires du programme Opération carte d'identité Zone scolaire à Saguenay, nous sommes extrêmement déçus par ce projet de règlement. En effet, s'il est appliqué tel que proposé, cela signifie l'anéantissement de tous les efforts que nous avons menés depuis quatre ans pour garder les produits du tabac hors de la portée de nos jeunes.

Nous aimerions vous rappeler qu'au moment du lancement du programme Zone scolaire au Saguenay en septembre 2000, le taux de conformité des détaillants de Chicoutimi/Jonquière aux lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs se situait à seulement 26 %, l'un des plus bas au Québec. Règle générale, l'attitude des détaillants et de la population était plutôt permissive sur la question de la vente de cigarettes à des mineurs.

En effet, une minorité de détaillants exigeaient la présentation d'une carte d'identité lorsqu'un jeune voulait se procurer des produits du tabac, alors que de nombreux adultes n'hésitaient pas à acheter un paquet de cigarettes pour un jeune qui les sollicitait à cette fin, n'y voyant là qu'une occasion de rendre service. Voilà l'ampleur du défi que les partenaires du programme Zone scolaire Saguenay ont dû relever pour inverser la situation.

Quatre ans plus tard, les choses ont bien changé à Saguenay. Le taux de conformité des détaillants se chiffre maintenant à 79 % et il est devenu très rare de voir des jeunes se tenir à l'extérieur des commerces et solliciter des adultes pour qu'ils leur achètent du tabac. Les détaillants de Saguenay comptent aujourd'hui parmi ceux qui sont les plus désireux de se conformer aux lois interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs. Comment expliquer

un renversement de situation aussi spectaculaire? La réponse est simple et se résume en quelques mots : Opération Carte d'Identité Zone scolaire.

Depuis 1996, le programme Opération Carte d'Identité, une initiative des Fabricants des produits du tabac du Canada, et de la Coalition canadienne pour une pratique responsable du commerce du tabac, a été lancé pour aider les détaillants à refuser la vente de tabac aux mineurs. Il est entièrement financé par les trois principaux fabricants de produits du tabac du Canada.

Deux ans plus tard, en 1998, le programme Zone scolaire, un programme à valeur ajoutée, est venu renforcer l'initiative. Il a été mis sur pied dans 13 villes à travers le pays. Au Québec, la ville retenue a été Saguenay.

L'approche privilégiée par Zone scolaire vise à mobiliser la communauté vers l'atteinte d'un objectif commun; la tolérance zéro pour la vente de cigarettes aux jeunes. À Saguenay, notre comité de partenaires est composé de représentants du milieu scolaire, de la ville de Saguenay, des chambres de commerce, du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nord-Est québécois (affilié à l'UQII-CSQ), de l'AFEAS, du club Optimiste, du service de police municipal, de clubs de hockey et de baseball, de médias et des députés fédéraux et provinciaux des comtés touchés.

Ensemble, en soutien aux détaillants, par le moyen de campagnes d'information et de sensibilisation menées auprès des commerçants et de l'ensemble de la population, ainsi qu'avec des outils de formation appropriés, nous sommes parvenus à atteindre un taux de conformité qui se rapproche de plus en plus de la tolérance zéro. Cette tendance enregistrée chez nous va à l'inverse de celle observée ailleurs au Québec par la firme ACNielsen qui parle d'un déclin général de la conformité.

Les enquêtes menées par la firme ACNielsen à travers le pays démontrent d'ailleurs que les détaillants qui utilisent le matériel d'Opération carte d'identité respectent davantage les lois que les autres. De plus, les détaillants qui bénéficient de la valeur ajoutée du programme Opération carte d'identité Zone scolaire, offrant du soutien par du partenariat communautaire, une formation améliorée et une assistance personnalisée, affichent une conformité de 14 points de pourcentage plus élevée que la moyenne nationale globale.

Il ne fait donc aucun doute que l'approche communautaire privilégiée par le programme Zone scolaire est garante de succès dans les efforts qui sont faits pour garder le tabac hors de la portée de nos jeunes. L'expérience vécue dans 13 villes à travers le Canada, dont à Saguenay au Québec, le confirme.

Nous sommes donc très fiers de l'ampleur du défi que nous avons relevé depuis septembre 2000 et des résultats obtenus. Dès la mise sur pied de notre comité de partenaire, nous avons confiance que si nous offrons notre support aux détaillants et si nous sensibilisons nos concitoyens et concitoyennes à la situation, il serait alors possible de franchir des pas importants pour garder le tabac hors de la portée de nos jeunes.

Les plus récentes enquêtes de conformité menées auprès des détaillants de Saguenay montrent que nous avons eu raison de privilégier l'approche communautaire pour relever ce défi. La situation actuelle nous encourage à poursuivre nos efforts avec une conviction renouvelée. Il est possible de rendre les produits du tabac de plus en plus inaccessibles aux jeunes et nous sommes déterminés plus que jamais à y arriver.

Dans ce contexte, nous avons accueilli comme une véritable douche froide ce projet de règlement visant à modifier les normes d'affichage prévues à la Loi sur le tabac. En effet, si le gouvernement va de l'avant avec ces nouvelles règles, il rendra par le fait même illégal le

matériel d'affichage du programme Opération carte d'identité et du programme Zone scolaire portant sur l'interdiction de vendre du tabac à des mineurs.

Votre gouvernement viendra ainsi par le fait même anéantir quatre ans d'efforts de sensibilisation et d'informations menés par nos partenaires pour convaincre les détaillants de Saguenay de respecter les lois adoptées par notre gouvernement. C'est inacceptable et insensé.

Il est difficile de comprendre qu'un gouvernement puisse vouloir décourager les efforts de citoyens qui se préoccupent suffisamment du bien-être de leurs concitoyens et concitoyennes, de leurs jeunes, pour investir une partie de leur temps dans une démarche désintéressée visant uniquement à améliorer le respect de la loi. Que doivent penser des citoyens lorsqu'ils constatent qu'ils ne pourront plus poursuivre leur action bénévole en faveur du respect de la loi, parce que le gouvernement a décidé d'adopter un changement aux règlements ? Quel message un gouvernement envoie-t-il à la population lorsqu'il agit ainsi ? Nous vous laissons le soin de répondre à ces questions.

Vous trouverez sous pli une copie de la résolution de la Ville de Saguenay adoptée unanimement par les élus municipaux, demandant au Gouvernement du Québec de

« retirer le projet de règlement L.R.Q. c.18.1, lequel vise à déterminer des normes relatives à l'affichage de l'interdiction de vendre du tabac à des mineurs et à l'affichage de la mise en garde portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé. »

À notre avis, il ne fait aucun doute que les changements proposés au règlement sur les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac sont injustifiés et desserviront, s'ils sont adoptés, les objectifs mêmes poursuivis par la Loi de garder le tabac hors de la portée des jeunes. Nous le croyons d'autant plus que tout nous laisse croire que ces changements proposés n'ont été précédés d'aucune étude sérieuse de la situation justifiant leur adoption.

Les membres de notre comité, ainsi que les membres de tous les organismes et institutions qu'ils représentent, ont fait preuve d'une grande détermination, de générosité et de solidarité depuis septembre 2000 pour enrayer le fléau de la vente des produits du tabac aux mineurs. Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif de tolérance zéro. Nous n'acceptons tout simplement pas d'être maintenant neutralisés dans nos efforts par un changement de règlement qui n'a pas de raison d'être et qui risque de nous ramener en arrière.

Les détaillants de Saguenay sont inquiets. Cela fait près de quatre ans qu'ils travaillent avec Opération Carte d'Identité et contribuent de façon significative à éliminer l'accès du tabac par des mineurs. Récemment, les détaillants présentaient la pétition ci-jointe à la députée Françoise Gauthier dans laquelle on peut lire

« Bien des commerçants ont été victimes d'actes de vandalisme alors que leurs caissiers subissaient des menaces et des pressions de toutes sortes. De plus, nos clients étaient régulièrement sollicités par des jeunes, se tenant à l'entrée de nos commerces, pour qu'ils leur achètent des cigarettes. De telles situations sont devenues aujourd'hui très rares et il faut attribuer le mérite aux nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation menées depuis quatre ans par le programme opération Carte d'Identité Zone scolaire à Saguenay. »

« Nous demandons au Gouvernement du Québec de retirer ce projet de règlement. »

Nous vous demandons donc de retirer dans les plus brefs délais ce projet de règlement visant à modifier les normes d'affichage en application de la Loi sur le tabac.

Respectueusement, dans l'intérêt de la santé de nos jeunes,

M. Craig Morin

Président du Comité Zone scolaire de Saguenay

Au nom des membres du comité :

AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale)

Chambre de commerce de Chicoutimi

Chambre de commerce de Jonquière

CKRS 590

CFIX-Rock Détente 96,9

Énergie 94,5 FM

Club de hockey junior majeur Les Saguenéens

Club Optimiste de La Baie

Commission scolaire De La Jonquière

Conférence des chambres de commerce du Saguenay

Jeune chambre de commerce de Chicoutimi

Le Quotidien

Le Progrès-dimanche

Espoirs Bantam AA Saguenay-Lac-Saint-Jean

Voyageurs de Jonquière (baseball junior majeur)

Service de police de Ville de Saguenay

Syndicat des infirmières et infirmiers du nord-est québécois

Ville de Saguenay

Mme Jocelyne Girard-Bujold, députée de Jonquière à la Chambre des Communes

M. Stéphane Bédard, député de Chicoutimi à l'Assemblée Nationale

M. André Harvey, député de Chicoutimi à la Chambre des communes

Mme Françoise Gauthier, députée de Jonquière à l'Assemblée Nationale

M. Jacques Côté, député de Dubuc à l'Assemblée Nationale.

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième (98^e) séance du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du comité exécutif, le 22 juin 2004 -
Un quorum présent.

PROGRAMME OPÉRATION CARTE D'IDENTITÉ

CONSIDÉRANT que le programme Opération Carte d'Identité a fait ses preuves à Saguenay depuis ses débuts en juillet 2000 puisque les taux de conformité sont passés de 26 %, en juillet 2000, à 79 %, en mars 2004;

CONSIDÉRANT que grâce aux outils et au soutien des partenaires de Saguenay, nous enregistrons maintenant le meilleur taux de conformité pour l'ensemble du Québec, selon des études de Nielsen à l'automne 2003;

CONSIDÉRANT que le programme Opération Carte d'Identité Zone scolaire a apporté un support considérable aux détaillants du Saguenay dans leurs efforts pour se conformer aux lois sur la vente de produits du tabac aux mineurs: de l'affichage, de la formation aux jeunes caissiers, des visites personnalisées, de l'information et de la sensibilisation au grand public;

CONSIDÉRANT que Opération Carte d'Identité est une initiative proactive d'éducation et de formation conçue spécifiquement pour aider les détaillants et que ce programme procure aux détaillants et à leurs employés, une aide efficace et gratuite et non uniquement de l'affichage;

CONSIDÉRANT qu'en aidant les détaillants à se conformer aux lois interdisant la vente de tabac, on limite l'accès de tabac chez les jeunes et ainsi les jeunes qui n'ont pas fumé avant 18 ans ont de bonnes chances de ne jamais commencer à fumer (voir résolution du SIINEQ de janvier 2003);

CONSIDÉRANT que le programme fait appel à la solidarité de l'ensemble de la collectivité afin de supporter encore plus les commerçants à relever le défi de la vente des produits du tabac aux mineurs puisque c'est un problème qui concerne tout le monde; que cette approche fonctionne car les résultats enregistrés sont très significatifs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a demandé, par résolution à la séance du 22 avril 2003, que le programme étende son action sur tout le territoire de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay demande au gouvernement du Québec de retirer le projet de règlement L.R.Q. c-18.1, lequel vise à déterminer des normes relatives à l'affichage de l'interdiction de vendre du tabac à des mineurs et à l'affichage de la mise en garde portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance du 22 juin 2004.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 8^e jour du mois de juillet 2004.

L'assistante-greffière,


AUDRY BOUDREAU

AB/cp

OPÉRATION CARTE D'IDENTITÉ

UNE INITIATIVE DES FABRICANTS DE PRODUITS
DU TABAC DU CANADA ET DE LA COALITION CANADIENNE POUR
UNE PRATIQUE RESPONSABLE DU COMMERCE DU TABAC.

Le Gouvernement Québec veut adopter un projet de règlement (L.R.Q.c.T-0.01) visant à déterminer des normes relatives à l'affichage de l'interdiction de vendre du tabac à des mineurs et à l'affichage de la mise en garde portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé. Les commerçants devront installer ces affiches dans des endroits précis.

Par conséquent, si ce règlement est adopté, il risque de mettre en péril le programme Opération Carte d'Identité en remplaçant une initiative efficace proactive par uniquement un affichage.

Rappelons qu'au Saguenay, le programme Zone scolaire a fait ses preuves depuis juillet 2000 puisque les taux de conformité des détaillants qui étaient à ce moment de 26 % sont maintenant de 79%. Le programme Opération Carte d'Identité est une initiative proactive d'éducation et de formation qui aide les détaillants à se conformer aux lois interdisant la vente de tabac aux mineurs.

Le programme Zone scolaire apporte des résultats parce qu'il fait appel aussi à la solidarité de l'ensemble de la collectivité afin de supporter encore plus les commerçants à relever le défi de la vente des produits du tabac aux mineurs et que cette approche fonctionne car les résultats enregistrés sont très significatifs.

Des changements d'attitudes importants pour nous les détaillants

«Bien des commerçants ont été victimes d'actes de vandalisme alors que leurs caissiers subissaient des menaces et des pressions de toutes sortes. De plus, nos clients étaient régulièrement sollicités par des jeunes, se tenant à l'entrée de nos commerces, pour qu'ils leur achètent des cigarettes. De telles situations sont devenues aujourd'hui très rares et il faut en attribuer le mérite aux nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation menées depuis quatre ans par le programme Opération carte d'identité zone scolaire à Saguenay».

96 % des 1000 détaillants interrogés à travers le Canada en novembre 2002, étaient favorables au programme OCI parce notamment il augmente la sensibilisation à la loi et qu'il aide à former les caissiers à refuser la vente de tabac aux jeunes.

Nous demandons au Gouvernement du Québec de retirer ce projet de règlement.

**La liste des 120 signataires de cette pétition
a été retirée parce que renfermant
des renseignements nominatifs**

**Perception de la population face au programme
Opération carte d'identité Zone scolaire**

RÉSULTATS DE SONDAGE

Population visée

Les résidentes et les résidents de Ville de Saguenay
ayant 18 ans et plus

Destinataire

M. Claude Girard
Jacques Choquette Communications inc.

Réalisation

Une collaboration de
**Jacques Choquette Communications inc. et
Les Sondages Rodim inc.**

Jean-Hugues Lalancette
5 octobre 2004

Table des matières

1. La méthodologie **3**

2. Les faits saillants **4**

3. La conclusion **7**

La méthodologie

1. L'étude a été réalisée auprès de la population de Ville de Saguenay âgée de 18 ans et plus.
2. Le questionnaire comprend 15 questions dont 4 d'identification (les questions 1, 13, 14 et 15) et 11 concernant la perception des actions éducatives posées par Opération carte d'identité sur l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs et sur les nouvelles normes d'affichage.
3. 406 personnes ont été rejointes entre le 16 septembre et le 4 octobre 2004. La marge d'erreur maximale à 95 % de certitude est de plus ou moins 4,86 %. L'échantillon, tiré dans le bottin téléphonique, est de type « au hasard et systématique ».
4. Les âges se répartissent ainsi.

	Nombre	Pourcentage
Entre 18-30 ans	64	15,802
Entre 31-45 ans	100	24,691
Entre 46-60 ans	135	33,333
61 ans et plus	106	26,173
TOTAL	405	100,000

5. Les fumeurs se répartissent ainsi.

	Nombre	Pourcentage
Fumeur	108	26,601
Ancien fumeur	144	35,468
Je n'ai jamais fumé	154	37,931
TOTAL	406	100,000

6. Le nombre de jeunes de moins de 18 ans et qui demeurent chez les répondantes et les répondants.

	Nombre	Pourcentage
Non	367	90,617
Oui, il ne fume pas	31	7,654
Oui, il fume	7	1,728
TOTAL	405	100,000

7. La répartition selon le sexe.

	Nombre	Pourcentage
Féminin	271	66,749
Masculin	135	33,251
TOTAL	406	100,000

Les faits saillants

1. La très grande partie de la population de Ville de Saguenay a déjà entendu parler d'Opération carte d'identité.

Distribution en fréquence pour q.2 - Avoir déjà entendu parler de l'OCI

	Nombre	Pourcentage
Oui	360	88,670
Non	46	11,330
TOTAL	406	100,000

Voici comment la population de Ville de Saguenay perçoit les actions éducatives posées par Opération carte d'identité depuis plus de 4 ans :

2. Informer les propriétaires de commerces que la vente de tabac à des mineurs est illégale. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.3 - Informer que la vente de tabac est illégale

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	90,741	6,481	1,852	0,926	100,000
Ancien fumeur	86,111	11,111	2,083	0,694	100,000
Je n'ai jamais fumé	88,312	10,390	1,299	0,000	100,000
TOTAL	88,177	9,606	1,724	0,493	100,000

3. Informer les propriétaires de commerces que la vente de tabac à des mineurs est sanctionnée par de fortes amendes. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.4 - Informer de fortes amendes

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	85,185	13,889	0,000	0,926	100,000
Ancien fumeur	87,500	8,333	2,083	2,083	100,000
Je n'ai jamais fumé	85,065	13,636	0,000	1,299	100,000
TOTAL	85,961	11,823	0,739	1,478	100,000

4. Former les caissiers et les caissières sur l'application de la loi. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.5 - Former les caissiers et les caissières

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	82,407	14,815	0,000	2,278	100,000
Ancien fumeur	86,111	10,417	2,083	1,389	100,000
Je n'ai jamais fumé	85,065	11,688	1,299	1,948	100,000
TOTAL	84,729	12,069	1,232	1,970	100,000

5. Offrir gratuitement aux commerçants ses propres affiches concernant l'interdiction de vente de tabac aux mineurs. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.6 - Offrir ses propres affiches

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	77,778	20,370	0,000	1,852	100,000
Ancien fumeur	77,083	19,444	1,389	2,083	100,000
Je n'ai jamais fumé	77,273	20,779	1,299	0,649	100,000
TOTAL	77,340	20,197	0,985	1,478	100,000

6. Vérifier l'application de la loi et donner un retour aux commerçants qui l'ont enfreinte. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.7 - Vérifier l'application de la loi

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	75,926	19,444	1,852	2,778	100,000
Ancien fumeur	77,778	18,750	2,083	1,389	100,000
Je n'ai jamais fumé	74,026	23,377	1,299	1,299	100,000
TOTAL	75,862	20,690	1,724	1,724	100,000

7. Travailler en collaboration avec les organismes du milieu tels les commissions scolaires, chambres de commerce, groupes sportifs, afin d'aider les détaillants à refuser la vente de tabac aux mineurs. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.8 - Travailler en collaboration avec les organismes du milieu

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	66,667	29,630	0,000	3,704	100,000
Ancien fumeur	72,028	25,175	0,699	2,098	100,000
Je n'ai jamais fumé	69,481	26,623	1,299	2,597	100,000
TOTAL	69,630	26,914	0,741	2,716	100,000

8. Sensibiliser la population au fait que la loi interdit aux adultes d'acheter du tabac pour les mineurs et qu'ils pourraient recevoir une amende. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.9 - Sensibiliser la population au fait que la loi

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	87,963	9,259	0,926	1,852	100,000
Ancien fumeur	84,028	12,500	2,083	1,389	100,000
Je n'ai jamais fumé	83,766	14,935	0,649	0,649	100,000
TOTAL	84,975	12,562	1,232	1,232	100,000

9. Mesurer l'efficacité des actions de Opération carte d'identité et en informer la population régionale à chaque année. La très grande majorité de la population trouve cette action éducative « essentielle » et il y a un consensus entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.10 - Mesurer l'efficacité des actions à chaque année

	Essentielle	Désirable	Négligeable	Ne sais pas	TOTAL
Fumeur	66,593	28,704	0,926	2,778	100,000
Ancien fumeur	66,667	29,861	0,694	2,778	100,000
Je n'ai jamais fumé	70,130	27,922	0,000	1,948	100,000
TOTAL	68,227	28,818	0,493	2,463	100,000

10. Le gouvernement du Québec vient d'adopter de nouvelles normes d'affichage pour appliquer la *Loi sur l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs*. Diriez-vous que cette loi devrait permettre à Opération carte d'identité de continuer à placer ses propres affiches chez les commerçants. La très grande majorité de la population trouve que Opération carte d'identité devrait continuer à placer ses propres affiches.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.11 - Continuer à placer ses propres affiches

	Oui	Non	Indifférent	TOTAL
Fumeur	87,963	8,333	3,704	100,000
Ancien fumeur	92,308	2,797	4,895	100,000
Je n'ai jamais fumé	96,104	1,948	1,948	100,000
TOTAL	92,593	3,951	3,457	100,000

11. De fait, les règlements proposés par Québec interdiraient aux détaillants d'afficher le matériel tel qu'il est distribué par Opération carte d'identité. Êtes-vous d'accord avec cette interdiction? Une majorité n'est pas d'accord avec cette interdiction.

Pourcentage du total des lignes pour q.13 - Êtes-vous un fumeur?, q.12 - Accord avec l'interdiction des règlements

	Oui	Non	Indifférent	TOTAL
Fumeur	35,849	57,547	6,604	100,000
Ancien fumeur	25,874	62,937	11,189	100,000
Je n'ai jamais fumé	34,416	55,844	9,740	100,000
TOTAL	31,762	58,809	9,429	100,000

La conclusion

1. La très grande majorité de la population a déjà entendu parler de Opération carte d'identité.
2. La très grande majorité de la population trouve « essentielles » les différentes actions éducatives posées par Opération carte d'identité qu'on soit fumeur ou non-fumeur, homme ou femme, jeune ou vieux.
3. La très grande majorité de la population (voire plébiscite) trouve que Opération carte d'identité devrait continuer à placer ses propres affiches.
4. La très grande majorité de la population de Saguenay confirme le rôle majeur joué par Opération carte d'identité concernant l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs.

Jean-Hugues Lalancette
Les Sondages RODIM inc.